RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
COMMUNE DE MOUDEYRES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES SÉANCE DU 21 JUILLET 2025 DCM 2025 / 019

Nombre de membres
- **En exercice : 9**
- **Présents : 7**
- **Excusés représentés : 0**
- **Absents : 2**
- **Votants : 7** **Pour : 7**
  Contre : 0
  Abstention : 0

Date de convocation : 15 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un du mois de juillet à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents :	CELLE Éric	CHANAL Fabrice	DALENS Gérard
	GENTES Laurent	DESCAMPS Véronique	GRAIL Jérôme
	PERBET Yoann		

Absent(s) excusé(s):

Absents : GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : DALENS Gérard

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire donne lecture du courriel envoyé par l'école privée de Lantriac, courriel par lequel l'école sollicite une participation financière de la commune pour l'année scolaire 2024-2025. Pour cette année scolaire 2024-2025, quatre enfants de Moudeyres étaient scolarisés dans cette école.

Pour l'année 2024-2025, le coût de la scolarité d'un enfant s'élevait à 992.21€.

Considérant les crédits prévus au chapitre 65, article 6558 du budget principal 2025, Monsieur le Maire propose de verser la somme de 992.21 € par enfant scolarisé à l'école privée de Lantriac.

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Approuve** le versement d'une participation financière de 992.21 € par enfant soit 3 968.84 € au total à l'école privée de Lantriac ;
- **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, article 6558, du budget principal 2025 ;
- **Charge** Monsieur le Maire de la présente décision.

AR Prefecture
043-214301442-20250721-2025_019-DE
Reçu le 23/07/2025

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent GENTES

AR Prefecture

043-214301442-20250721-2025_019-DE
Reçu le 23/07/2025